



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 30 mars 2015**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Herouville, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 30 mars 2015 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, Mme GOMBERT, Mme HUGO TRANZER, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. DESCAMPS.

Absent : M. CHANTEPIE.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

Approbation du compte rendu municipal du 2 mars 2015.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter un point XI à l'ordre du jour pour la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein.

I- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2014.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam pour le C.C.A.S.

II- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2014.

Le Conseil Municipal statuant sur l'exécution du budget communal pour l'exercice 2014 décide d'approuver à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal de L'Isle Adam.

III- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2014.

Le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2014 :
Résultat de clôture : Fonctionnement : + 2 153.23 €

IV- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2014.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture faite par Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du budget, de l'exécution du budget de l'exercice 2014 (BP + BS + DM), et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2014 dressé par Monsieur BAERT, Maire, votent à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :

- ✓ Investissement : + 174 272,42 €
- ✓ Fonctionnement : + 126 331,78 €
- ✓ Résultat global : + 300 604,20 €

V- AFFECTATION DES RESULTATS 2014.

1) AFFECTATION DES RESULTATS C.C.A.S. 2014 :

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le résultat de clôture du budget C.C.A.S. de l'exercice 2014 se traduit ainsi :

- * Fonctionnement : excédent = + 2 153,23 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter ces résultats au budget primitif 2015.

Le Conseil d'Administration, l'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter au Budget Primitif 2015, les résultats de clôture de l'exercice 2014, soit : + 2 153,23 € (R 002) d'excédent de fonctionnement.

2) AFFECTATION DES RESULTATS VILLE 2014 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2014 qui se traduit ainsi :

- * Fonctionnement : excédent = + 126 331,78 €
- * Investissement : excédent = + 174 272,42 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce résultat au budget primitif 2015 et de le répartir ainsi :

- * Section de Fonctionnement : + 50 000,00 € d'excédent (article R 002)
+ 76 331,78 € d'excédent (article 1068)
- * Section d'Investissement : + 174 272,42 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter au Budget Primitif 2015, les résultats de clôture de l'exercice 2014 et de le répartir ainsi :

- * Section de Fonctionnement : + 50 000,00 € d'excédent (article R 002)
+ 76 331,78 € d'excédent (article 1068)
- * Section d'Investissement : + 174 272,42 €

VI- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressé par la Direction des Services Fiscaux du Val d'Oise pour l'année 2015 Etat 1259 COM (1).

Monsieur le Maire propose de ne pas toucher aux taux d'imposition cette année.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Maire entendu, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours et qui se décomposent comme suit :

- TAXE D'HABITATION.....11,28 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés BATIES.....9,93 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés NON BATIES.....29,95 %

VII- VOTE BUDGET PRIMITIF CCAS 2015.

Monsieur Eric BAERT, Président du C.C.A.S., donne lecture aux membres du Conseil d'Administration des articles et des chapitres de la section de Fonctionnement du Budget primitif 2015.

Le Conseil d'Administration, l'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le Budget primitif 2015 du C.C.A.S., chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : • Dépenses : 2 153,23 €
• Recettes : 2 153,23 €

VIII- VOTE BUDGET PRIMITIF VILLE 2015.

Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du budget, donne lecture aux membres du Conseil Municipal des articles et des chapitres des sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2015 de la commune, chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : • Dépenses : 523 166,64 €
• Recettes : 523 166,64 €

Section d'Investissement : • Dépenses : 860 705,53 €
• Recettes : 860 705,53 €

IX- COMMISSION APPEL D'OFFRE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'une commission communale d'appel d'offres pour l'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide la création d'une commission communale d'appel d'offres pour l'ouverture des plis
dans le cadre des marchés publics,

Désigne :

- Monsieur Eric BAERT
- Madame Céline CAPRON
- Monsieur Christian COUBRICHE
- Madame Patricia GOMBERT
- Madame Christine HUGO TRANZER
- Monsieur Jacques LEBECQ
- Monsieur Patrick LECOMTE
- Monsieur Jean-Marie PIERRAT

Membres de la commission communale d'appel d'offres.

X- FOURRIERE.

La commune de Haute-Isle souhaite adhérer au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de cette commune au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de l'adhésion de cette commune au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

XI- CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A DUREE DETERMINEE A TEMPS PLEIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement la secrétaire de Mairie est à temps plein et la seconde secrétaire est à mi-temps. La surcharge de travail incombant à ces deux secrétaires nécessite des heures complémentaires de travail.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste à durée déterminée à temps plein en place et lieu du mi-temps auparavant créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création d'un poste d'adjoint administratif à durée déterminée à temps plein.

XII- QUESTIONS DIVERSES.

- ❑ **Bourse aux plantes** : Elle aura lieu le samedi 2 mai 2015.
Besoin d'aide pour montage et démontage du barnum à 11h le matin et 18h le soir.
- ❑ **Syndicat des eaux** : Monsieur le Maire expose qu'une étude est en cours concernant le zonage des eaux usées. Une enquête publique se déroulera du 20 avril au 22 mai 2015.
Permanence mairie : le vendredi 24/04/2015 – 15h-18h et le lundi 11/05/2015 – 15h-18h.

- **Point sur l'école** : Effectifs à la rentrée 2015 :
Maternelle : Petite section : 16 élèves
Moyenne section : 18 élèves
Grande section : 18 élèves
Primaire : CP : 15 élèves
CE1 : 18 élèves
CE2 : 25 élèves
CM1 : 23 élèves
CM2 : 18 élèves
Soit un total de 151 élèves.
Des classes de double niveau sont prévues tant pour les maternelles que pour les primaires.
- **Communauté de communes** : Monsieur le Maire expose le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 mars 2015 sur les projets et les activités en cours.
- **Dumper** : Le tracteur de la ville a été réparé (lumières, clignotants).
- **0 Phyto** : Les deux agents techniques de la commune ont eu une formation de deux jours durant le mois de mars.
- **Date du prochain Conseil Municipal** : Mardi 5 mai 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 45 Mn.

**Le Maire,
Eric BAERT,**

